



# Les licenciements économiques

## PAYS DE LA LOIRE

Situation au 30/09/2013

Document mensuel



Libre de diffusion sous réserve de mention de la source « Pôle emploi Pays de la Loire »

### LES LICENCIÉS ÉCONOMIQUES AU COURS DU MOIS

En septembre 2013, **917** demandeurs d'emploi ont été inscrits pour motif licenciement économique. Ce nombre est en augmentation de **24,3%** par rapport à septembre 2012. Les licenciés avec dispositif représentent **64,1%** de l'ensemble et affichent une hausse de **43,4%**.

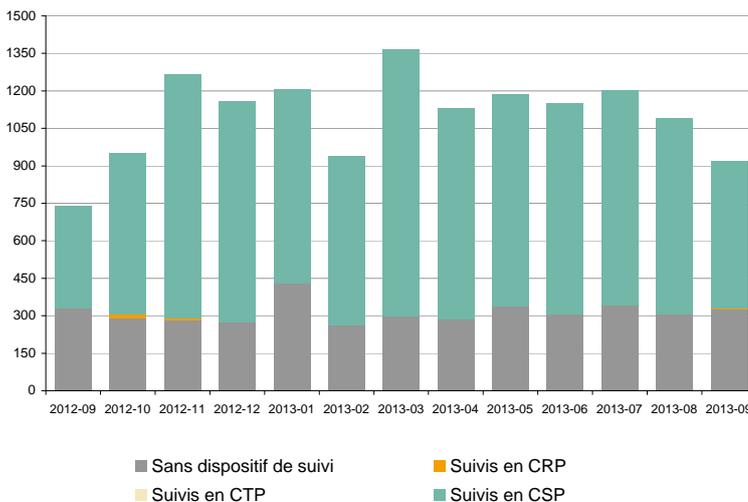
En tendance (moyenne mobile sur 3 mois), le nombre de licenciés économiques augmente fortement depuis fin 2012. Après un pic en mai 2013, la valeur moyenne mensuelle fléchit depuis quelques mois (**1 070** licenciements en septembre 2013).

En un an, **13 561** personnes ont été inscrites pour ce motif, en région des Pays de la Loire (soit une hausse de **25,7%**).

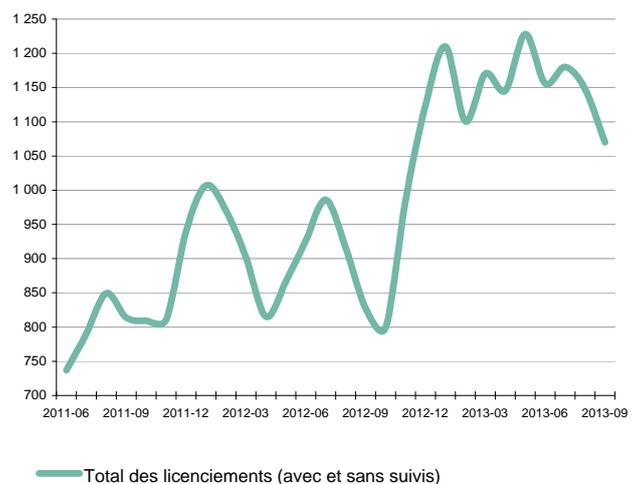
#### SOMMAIRE

- 1 Les licenciés économiques
- 2-3 Leurs caractéristiques socio-démographiques
- 4 La DEFM avec dispositif
- 5-6 Le suivi des dispositifs

Les inscriptions suite à licenciement économique



Moyenne mobile sur 3 mois



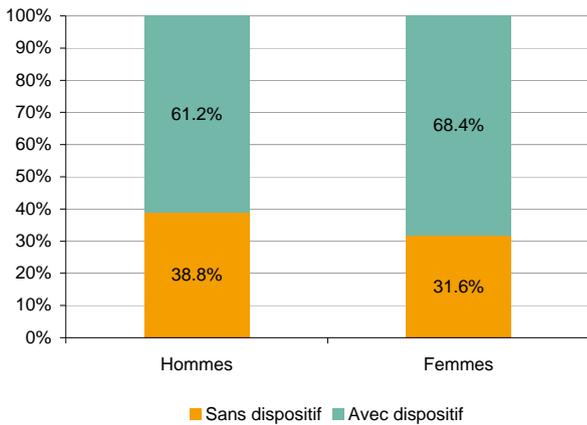
		Licenciés économiques	dont sans dispositif de suivi	%	dont avec dispositif de suivi	%	dont CRP	dont CTP	dont CSP
Valeur mensuelle	sept-13	917	329	35.9%	588	64.1%	1		587
	sept-12	738	328	44.4%	410	55.6%			410
	Evolution	24.3%	0.3%		43.4%		#DIV/0!		43.2%
Cumul sur 3 mois	sept-13	3 210	977	30.4%	2 233	69.6%	2		2 231
	sept-12	2 482	973	39.2%	1 509	60.8%	12	3	1 494
	Evolution	29.3%	0.4%		48.0%		-83.3%	-100.0%	49.3%
Cumul sur 12 mois	sept-13	13 561	3 748	27.6%	9 813	72.4%	21		9 792
	sept-12	10 785	4 203	39.0%	6 582	61.0%	260	27	6 295
	Evolution	25.7%	-10.8%		49.1%		-91.9%	-100.0%	55.6%

Source Persee

**Information méthodologique** : Sont comptabilisés comme licenciés économiques au cours du mois, les demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 4, motif CRP (20), CTP (31), ou CSP (34), ainsi que les personnes inscrites en catégorie 1, 2 ou 3 pour motif licenciement économique (11).

# LES CARACTERISTIQUES SOCIO DEMOGRAPHIQUES DES LICENCIES ECONOMIQUES

## Répartition par sexe



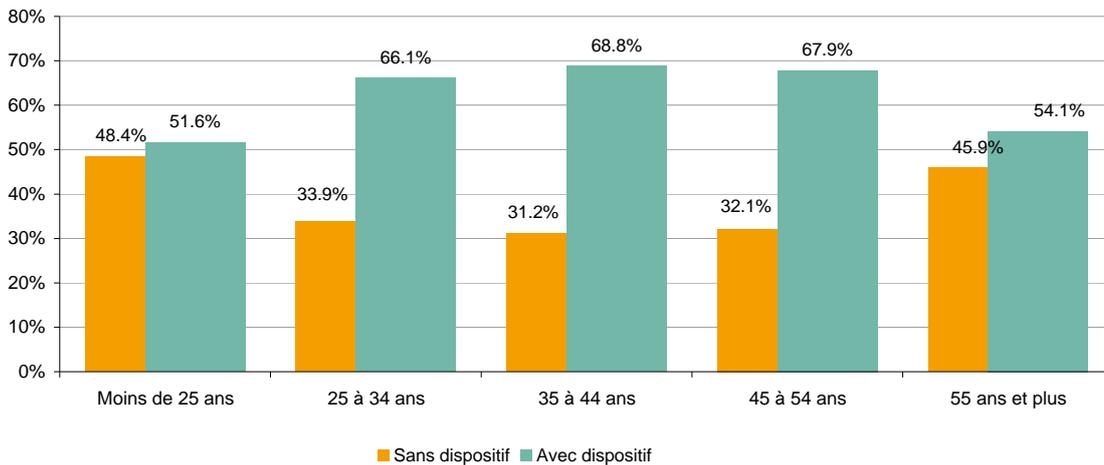
En septembre 2013, la proportion des femmes licenciées économiques avec un dispositif (**68,4%**) est plus importante que celle des hommes (**61,2%**).

Toutes les tranches d'âge ont largement adhéré à un dispositif (de **51,6%** à **68,8%**). La tranche d'âge de 35 à 44 ans affiche le taux d'adhésion le plus élevé.

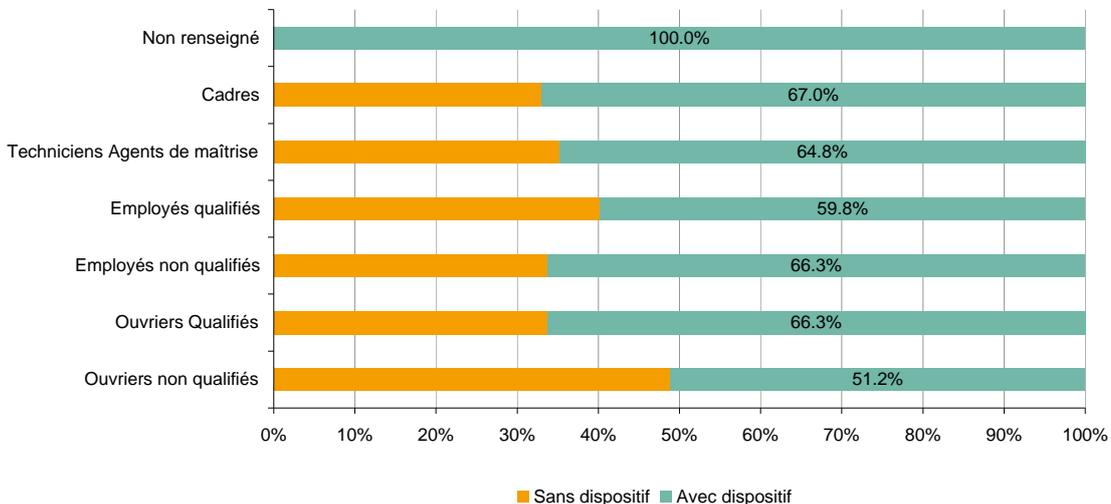
La proportion de personnes suivies par un dispositif est plus importante chez les cadres (**67%**). Viennent ensuite les ouvriers qualifiés et les employés non qualifiés avec (**66,3%**).

La proportion la plus faible des licenciés suivis par un dispositif est enregistrée du côté des ouvriers non qualifiés (**51,2%**).

## Répartition par tranche d'âge



## Répartition par qualification



## Répartition par secteur d'activité



## Répartition par métier (15 premiers)

Code Rome	licenciés économiques	dont sans dispositif	dont avec dispositif
F1703 Maçonnerie	43	13	30
D1401 Assistanat commercial	33	12	21
D1402 Relation commerciale grands comptes et entreprises	21	8	13
N1103 Magasinage et préparation de commandes	20	8	12
D1214 Vente en habillement et accessoires de la personne	19	NC	NC
K1303 Assistance auprès d'enfants	18	13	5
M1203 Comptabilité	18	NC	NC
N4105 Conduite et livraison par tournées sur courte distance	17	6	11
F1603 Installation d'équipements sanitaires et thermiques	16	5	11
M1607 Secrétariat	15	9	6
F1602 Électricité bâtiment	14	NC	NC
N4101 Conduite de transport de marchandises sur longue distance	14	NC	NC
D1301 Management de magasin de détail	13	NC	NC
F1604 Montage d'agencements	13	NC	NC
M1608 Secrétariat comptable	13	7	6

N.C. : données non communiquées en raison du secret statistique (données < à 5).

En septembre 2013, les licenciés économiques se trouvent dans trois domaines d'activité principaux :

- " Commerce, vente et grande distribution " avec les métiers " Assistanat commercial ", " Relation commerciale grands comptes et entreprises " et " Vente en habillement et accessoires de la personne " ;
- " Construction, bâtiment et travaux publics " avec les métiers , " Maçonnerie ", " Installation d'équipements sanitaires et thermiques " et " Electricité bâtiment " ;
- " Transport et logistique " avec les métiers " Magasinage et préparation de commandes", " Conduite et livraison par tournées sur courte distance " et " Conduite de transport de marchandises sur longue distance".

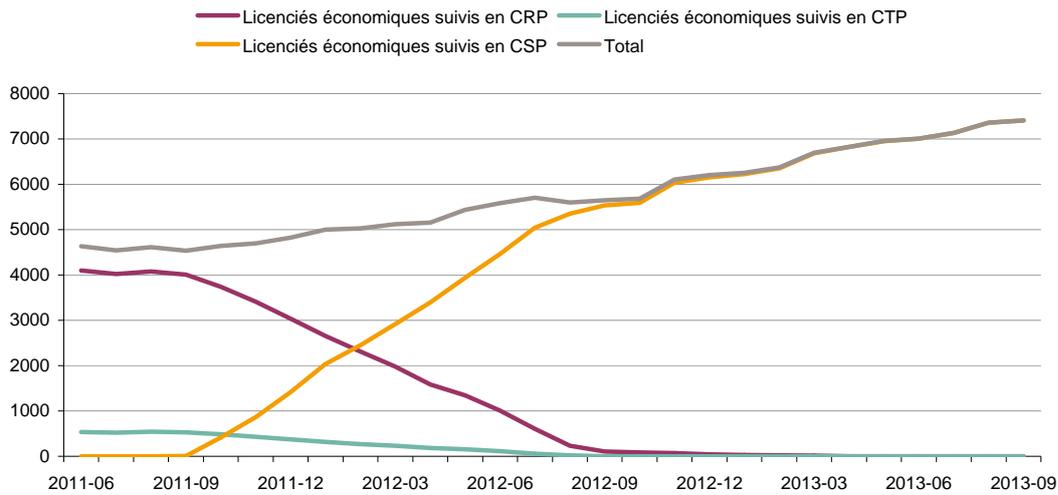
## Répartition par département

	Licenciés économiques sept-13	Evolution / sept-12	dont sans dispositif	Poids	dont avec dispositif	Poids
44 Loire Atlantique	354	29.2%	125	35.3%	229	64.7%
49 Maine et Loire	211	37.9%	76	36.0%	135	64.0%
53 Mayenne	67	11.7%	16	23.9%	51	76.1%
72 Sarthe	144	27.4%	56	38.9%	88	61.1%
85 Vendée	141	2.2%	56	39.7%	85	60.3%
<b>Pays de la Loire</b>	<b>917</b>	<b>24.3%</b>	<b>329</b>	<b>35.9%</b>	<b>588</b>	<b>64.1%</b>

Source Persee

## LA DEMANDE D'EMPLOI FIN DE MOIS AVEC DISPOSITIFS DE SUIVI (Cat. D)

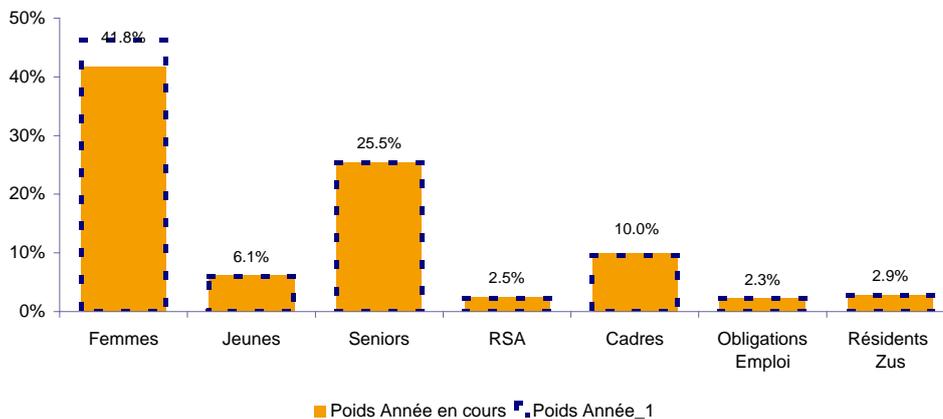
### Evolution des DEFM



	sept-11	sept-12		sept-13	
	DEFM	DEFM	Evolution annuelle	DEFM	Evolution annuelle
Licenciés économiques suivis	4 537	5 646	24.4%	7 410	31.2%
dont CRP	4 008	108	-97.3%	1	-99.1%
dont CTP	525	2	-99.6%		-100.0%
dont CSP	4	5 536	138300.0%	7 409	33.8%

### Répartition par public

	sept-12		sept-13		Evolution annuelle
	DEFM	Poids	DEFM	Poids	
Femmes	2 607	46.2%	3 095	41.8%	18.7%
Moins de 25 ans	338	6.0%	454	6.1%	34.3%
50 ans et plus	1 430	25.3%	1 888	25.5%	32.0%
Revenus de Solidarité Active	128	2.3%	187	2.5%	46.1%
Cadres	544	9.6%	739	10.0%	35.8%
Obligations d'emploi	122	2.2%	169	2.3%	38.5%
Résidents Zone Urbaine Sensible	155	2.7%	214	2.9%	38.1%



Source Persee

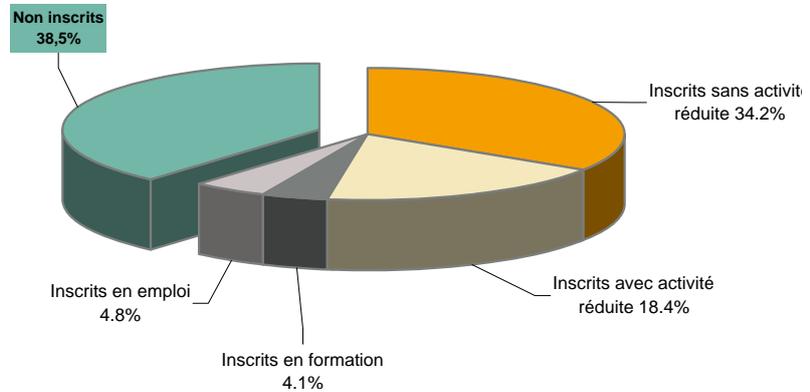
## SITUATION A L'ISSUE DES DISPOSITIFS

En septembre 2013, **38,5%** des adhérents de la cohorte d'août 2012 ne sont plus inscrits. Cette proportion passe à **39,4%** pour la population masculine et **50%** pour les demandeurs âgés de moins de 25 ans.

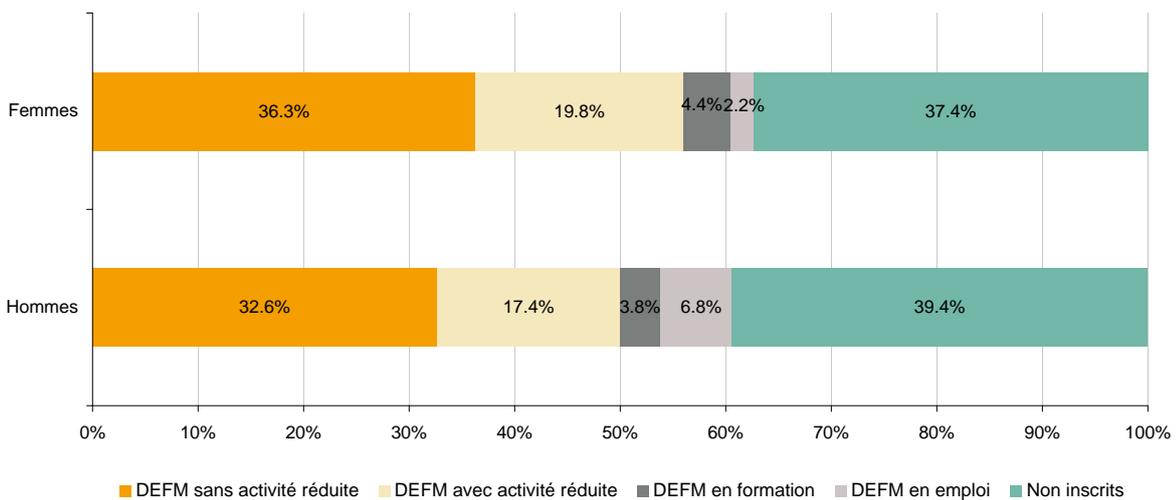
**34,2%** des adhérents d'août 2012 sont demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, un an après leur entrée dans le dispositif et **18,4%** sont demandeurs d'emploi inscrits en activité réduite en catégorie B et C.

En additionnant les personnes non inscrites, les personnes inscrites en emploi et celles inscrites avec activité réduite, la proportion de personnes en accès à l'emploi à l'issue du dispositif se chiffre à **61,7%**.

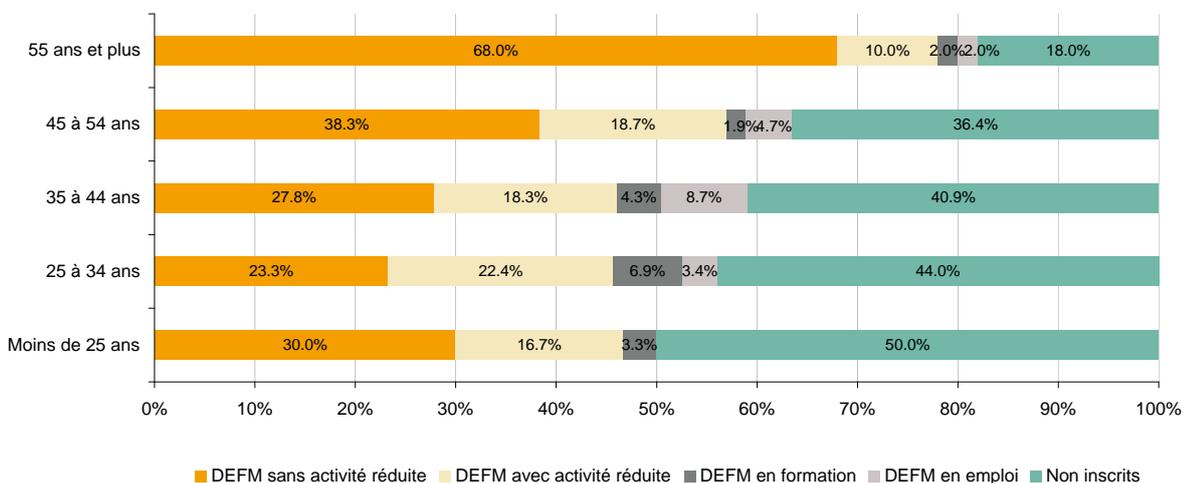
Suivi de la cohorte  
d'août 2012 - 418 adhérents



### Répartition par sexe

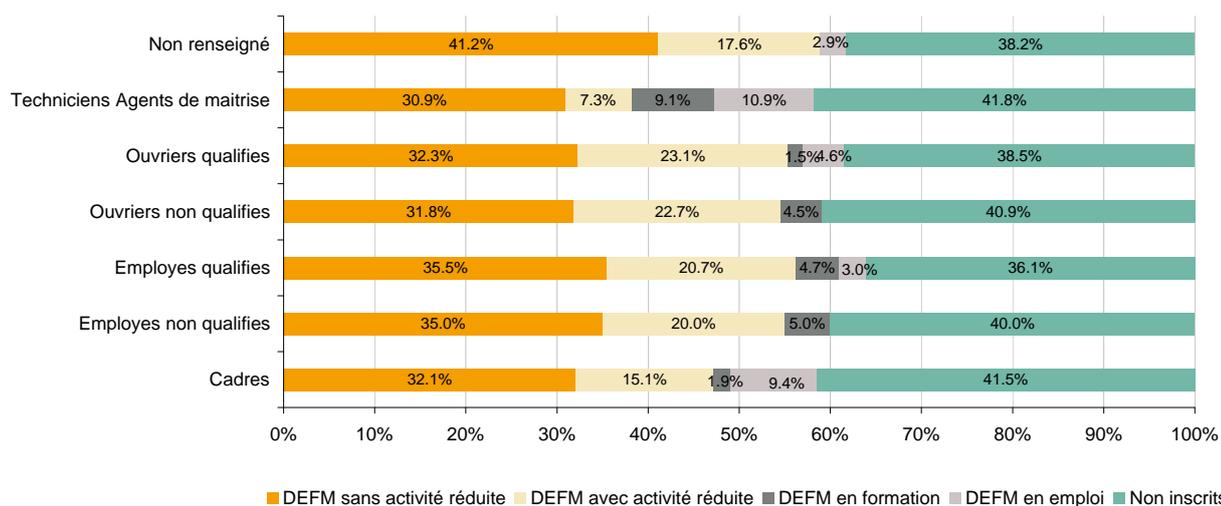


### Répartition par tranche d'âge



Source Persee

## Répartition par qualification



Source Persee

### Dispositif de la Convention de Reclassement Personnalisé (CRP) :

Le salarié bénéficiant d'une CRP perçoit une allocation spécifique (ASR) : pendant les 12 premiers mois, l'allocation correspond à 80 % du salaire de référence. Les salariés qui ont moins de 2 ans d'ancienneté peuvent bénéficier du dispositif de reclassement, mais avec une indemnisation moindre (l'ASRr). La convention du 19 février 2009 relative à la CRP est entrée en application le 1er avril 2009 jusqu'au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Transition Professionnelle (CTP) :

Mis en place à titre expérimental dans certains bassins d'emplois, le CTP s'adresse aux salariés dont le licenciement économique est envisagé dans une entreprise non soumise à l'obligation de proposer un congé de reclassement. Pendant la durée de ce contrat (maximum 12 mois), et en dehors des périodes durant lesquelles il exerce une activité rémunérée, le titulaire du CTP perçoit une « allocation de transition professionnelle » égale à 80 % du salaire brut moyen perçu au cours des 12 mois précédant la conclusion du CTP.

Ce dispositif prend fin au 31 août 2011.

### Dispositif du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) :

Le dispositif du contrat de Sécurisation Professionnelle s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Il concerne tous les salariés visés par une procédure de licenciement économique qui totalisent au moins 4 mois d'affiliation à l'assurance chômage sur les 28 derniers mois pour les personnes de moins de 50 ans, ou 36 derniers mois pour les personnes de plus de 50 ans.

Le CSP concerne les entreprises de moins de 1000 salariés et les entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire (quel que soit le nombre de salariés) qui ont engagé une procédure de licenciement économique.

Le bénéficiaire du CSP perçoit une allocation de sécurisation professionnelle (ASP).

Son montant est fixé à 80% du salaire journalier de référence. Il ne peut être inférieur au montant que le salarié aurait perçu si l'ARE lui avait été versée durant cette période.

Ce dispositif prend la suite du dispositif du CTP et de celui de la CRP.

### Situation à l'issue des dispositifs

Catégorie A : Demandeur d'emploi sans activité réduite

Catégorie B et C : Demandeur d'emploi avec activité réduite

Catégorie D : Demandeur d'emploi en formation

Catégorie E : Demandeur d'emploi en emploi (contrat aidé, créateur d'entreprise)

Sortie du dispositif : Demandeur d'emploi non inscrit

DEFM : Demande d'Emploi Fin de Mois

Obligation d'Emploi : Demandeur d'emploi bénéficiant de l'obligation d'emploi instituée par l'article L.323-1 du Code du travail : les travailleurs reconnus handicapés par la CDAPH, les victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles, les titulaires d'une pension d'invalidité, etc.

[www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr](http://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr)

Le service Statistiques, Etudes et Evaluation est à votre disposition pour tout complément d'information.

Contact : [statspdl@pole-emploi.fr](mailto:statspdl@pole-emploi.fr)

Directeur de publication :  
Gwenaél PROUTEAU

Directeur de la rédaction :  
Josette BARREAU

Conception et réalisation:  
Service Statistiques, Etudes et  
Evaluation – Catherine MOULIN et  
Brigitte VIGOUROUX